

L'ajournement

Compte tenu de l'état actuel des marchés de capitaux, des cours des actions de sociétés d'aviation, de la perspective d'élections et de la probabilité d'un changement de gouvernement, il se pourrait qu'Air Canada se trouve coincée dans sa situation de société mixte pour fort longtemps. Il serait tragique de la laisser ainsi dans les limbes. Ce serait faire durer encore l'incertitude qui accable Air Canada depuis que le gouvernement est entré en fonction en 1984 et qu'il effeuille la marguerite avec sa politique de privatisation. Et tout ceci survient au moment où Air Canada s'efforce de reprendre sa part du marché dans un climat de concurrence accrue et de déréglementation. Compte tenu de tout cela, le gouvernement n'aurait pas pu rendre Air Canada plus vulnérable.

Je crains également que l'importante offre d'actions d'Air Canada dont il est question ne pèse sur les marchés boursiers, ce qui n'aidera pas les autres compagnies aériennes. Cela pourrait même leur nuire en fait, en raison des émissions concurrentes d'actions qu'elles risqueraient de ne pouvoir lancer, du moins à court terme. Il va leur falloir bien sûr du capital frais pour leurs propres investissements et pour soutenir la concurrence en atmosphère de déréglementation.

Il y a eu des grèves à Air Canada, mais je suis disposé à reconnaître de tout coeur avec le vice-premier ministre qu'Air Canada a un excellent personnel. Certains employés sont favorables à la privatisation, d'autres y sont opposés. Mais je ne pense pas que le ministre ait raison d'utiliser les chiffres qu'il a avancés à cet égard, parce que franchement les 22 000 travailleurs d'Air Canada ne doivent pas servir de pions dans cette décision de privatisation. Si le gouvernement a l'intention de privatiser Air Canada, alors qu'il ait le courage de l'annoncer en Chambre au lieu de se servir comme d'un paravent du personnel de cette société très importante et très renommée. Car après tout ce sera le gouvernement qui portera l'entière responsabilité de la privatisation si elle a lieu. Si elle se révèle nuisible à Air Canada, alors ce sera le gouvernement qui subira l'humiliation et la critique.

Je répète qu'il s'agit d'une question d'argent. Le gouvernement veut avoir de l'argent pour acheter des avions à Air Canada. Il va lui falloir jusqu'à 2,5 milliards, et cela c'est beaucoup d'argent. Le gouvernement estime qu'il lui faut environ 300 millions à court terme pour l'acompte à verser sur ces avions. Il y a lieu de noter que le gouvernement compte tirer entre 300 millions et 500 millions de la vente de la première tranche de 45 p. 100 du capital, ce qui sera suffisant pour couvrir l'acompte. Mais où va-t-il prendre le reste de cet argent? Il est bien certain que ce n'est pas le produit de la vente de toutes les actions d'Air Canada qui va suffire à payer les avions. Il est fort possible que la bourse fasse mauvais accueil à cette émission d'actions, la première de 45 p. 100 ou la seconde de 55 p. 100. Alors la vente des actions ne rapportera pas ce que le gouvernement espère en tirer. Et cela, bien sûr, c'est, comme je le disais, le reste du prix des avions. Le public canadien ne sera pas plus en mesure de payer les avions, et le gouvernement va laisser tout le monde en situation d'insuffisance de fonds.

Il est bien évident que si l'injection de capital est insuffisante même après la vente de toutes les actions, Air Canada ne sera

pas en meilleure posture qu'elle ne l'est actuellement. La privatisation n'aura rien apporté, mais elle aura coûté très cher aux Canadiens.

La privatisation d'Air Canada est précipitée, mal conçue, et ne répond pas à de bonnes raisons. Le gouvernement n'a nul mandat, nul droit, nul besoin de privatiser Air Canada. Cette société est en activité depuis 51 ans, elle est bien gérée et rentable, elle fait honneur au pays. C'est une importante société, fière de ses réalisations, mais que le gouvernement ne traite pas comme elle le mérite. Il la traite plutôt comme un stand de foire—exposition de campagne.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Cape-Breton—Richmond-Est (M. Dingwall)—La Réforme fiscale—La motion de voies et moyens—Les propos du premier ministre—La déclaration du premier ministre; l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan)—L'Immigration—La présence au Canada d'un terroriste confirmé—On demande des précisions sur la procédure choisie par le gouvernement; l'honorable député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson)—Le régime de pensions du Canada—L'admissibilité aux prestations d'invalidité.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL D'AIR CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-129, prévoyant la prorogation d'Air Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ce projet de loi n'a pas été présenté parce qu'il est urgent pour les Canadiens ou Air Canada que cette société soit privatisée le plus rapidement possible. Air Canada n'est qu'une des très nombreuses sociétés d'État qui ont vu le jour depuis que le Canada existe. Ces sociétés d'État n'ont pas été mises au monde par des gouvernements opposés à la libre entreprise. Très peu ont été établies par le CCF ou des gouvernements néo-démocrates. Nous les devons surtout à des dirigeants politiques et des partis favorables à la libre entreprise. Des partisans de la concurrence. Ces gouvernements étaient dirigés par des libéraux, des conservateurs, des créditistes ou des péquistes au Québec.